



PLOUENAN INFOS

Feuillet Municipal

octobre 2013

Infos

Pratiques :

Docteurs :

HUON
02.98.69.52.93

DESJOUIS
02.98.69.54.64

Pharmacie :

N.D de Kerellon

02.98.69.51.16

Kinésithérapeutes :

Bars-Brest-Timmermans
-Chariter - 02.98.29.64.02

De la Rebière de
Pouyade

02.98.69.52.40

Ostéopathe :

Mme Bars 06.65.22.27.92

Cabinets infirmiers :

Louise LAGATHU

02.98.69.54.91

Boutier-Péron-Seité

02.98.69.51.82

Cabinet dentaire :

KERHUEL-L'HIGUINEN-
LESCOUR

02.98.69.55.06

Pédicure-Podologue D.E.

Mme MAHEO Raphaëlle

02.98.69.53.49

Mairie :

Du lundi au vendredi :
8h30-12h00 et 13h30-17h00

Samedi :

8h30-12h00

Mission locale :

à la Maison des Services les
mardis, mercredis et jeudis de
8h30 à 12h et de 13h30 à
17h30

Tél. : 02.98.29.12.68

Bibliothèque :

Mardi 17h30-19h00

Mercredi 10h30-12h00 et
16h30-18h00

Vendredi 16h30-18h30

Samedi 10h30-12h00 et
13h30-15h00

Déchetterie commu- nautaire de Ty Corn :

Le lundi 14 h 00 à 18 h 00

Du mardi au samedi : 8 h 30 -
12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00
02.98.29.81.98

ADMR : ouverture les lun- di, jeudi et vendredi au 1 rue

Colonel de Soyser 9 h 12 h et

13 h 15 16 h 30

02.98.69.57.89

Compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2013

- ☞ Rentrée scolaire : effectifs, répartition des charges de fonctionnement de l'école publique de Penzé
- ☞ Restaurant scolaire de l'école publique: la société de restauration ayant augmenté ses tarifs de 0,04 € le prix du repas par enfant est fixé à 2,84 € à partir du 3 septembre 2013
- ☞ Modification budgétaire : article 2151, réseaux voirie - 1 000 € ; article 2042, subvention équipement personne de droit privé + 1 000 €.
- ☞ Bâtiments communaux : installation du chauffage dans la salle omnisports par l'entreprise SCANFF pour 21 812,49 € TTC et BATIBOIS pour 1 024,15 € TTC (sorties de toiture).
- ☞ Succession GUILLOU : mise en vente chez Me Bizien de la maison estimée par les Domaines à 120 000 €
- ☞ Impôts directs 2014 (taxe d'habitation): adoption de l'abattement facultatif spécial à la base en faveur des personnes handicapées.
- ☞ GRDF : convention de mise à disposition des données cartographique des ouvrages gaz.
- ☞ Taxe communale sur la consommation d'électricité : le conseil municipal fixe le coefficient multiplicateur à 8,44.
- ☞ CCPL : transfert de compétence « Aménagement et mise en valeur des sites de mouillages de la Penzé ».

Etat Civil août 2013

Mariages :

☞ Eric, Marie BOURLES, 25-27 avenue Gallieni, EPINAY SUR SEINE et Carole MAYER, 22 route de Kerever

☞ Yann VAIDYE et Laetitia MAINGAM, 14 cité Ar Prajou

☞ Daniel KEROUANTON, Toul Ran et BOURRIERES Laure, Jehane, 10 rue de la Vallée, GUI-CLAN

Naissances :

☞ Gaspard, Pierre, Antoine MONFORT, 24 cité Kerbiniou

☞ Arthur SAILLOUR, 14 route de Kerlaudy

☞ Tania MONCUS RIVOALLON, Croas ar Valy

Décès :

☞ France PERSON épouse PUIL, 9 rue de Pen ar Pont Penzé

☞ Thérèse LE JEUNE épouse LE BER, Kersabiec

☞ Marie, Olive BOUTOILLER veuve CORRE, Kermenguen

Permis de construire déposés au mois de août 2013

☞ VILLENEUVE Mickaël et Dominique, Park Nevez, habitation

Recensement national obligatoire à 16 ans

Jeunes nés au mois de octobre 1997

L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

LA FORGE

Bar - Restaurant (spécialités marocaines, couscous, tajines)

Jours et horaires d'ouverture

Mardi-Mercredi-Jeudi

9H00-14H00 / 17H00-21H00

Vendredi-Samedi

9H00-14H00 / 17H00-1H00

Dimanche

9H00-14H00 / 17H00-21H00

Restauration sur place le midi et sur réservation le soir ou à emporter

06.34.57.68.32



KUMO

Les cours de judo ont repris cette saison tous les jeudis avec les horaires suivants :

☞ 5-7 ans et 8-10 ans : 17h30-18h30

☞ Benjamins-minimes : 18h30-19h30

Il est toujours possible de s'inscrire avec 2 séances d'essai et prêt du judogi.

Renseignements et inscriptions : Serwan des Cognets : 06.67.11.38.94

Mairie de Plouenan - 7 place Louis Sévère - 29420 PLOUENAN -

Tél : 02.98.69.51.11 - Fax : 02.98.69.59.80

mairieplouenan@wanadoo.fr - www.plouenan.fr

Professeur d'anglais assure cours à domicile tous les niveaux ; jeunes et adultes, pour tous renseignements contact au 06.99.33.82.13

MEDIATHEQUE

La bibliothécaire, Françoise, et Sandrine, animatrice, vous recevront le mercredi 24 octobre 2013 de 19h30 à 20h00, à la salle polyvalente de l'Espace pour une soirée « Pyjama ». Petits et grands, à partir de 4 ans, accompagnés des parents et grand parents sont invités à écouter (en pyjama) des histoires avant d'aller dormir. Ce spectacle pour les enfants sera animé par la conteuse Isabelle de Col-Richard



MOUTIG

La Maison de l'Enfance « Moutig », gérée par la Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL), a été créée en septembre 2004. Elle se compose :

- d'un multi accueil (crèche et halte-garderie)
- d'un Relais Petite Enfance (Relais Accueil Parents Assistantes Maternelles : RAPAM et Service Personnalisé Petite Enfance : SPPE).

Le Relais Petite Enfance

C'est un lieu ressource pour les parents, futurs parents, assistantes maternelles et gardes à domicile pour un accueil de qualité du jeune enfant, animé par une éducatrice de jeunes enfants et une conseillère en économie sociale et familiale.

Le **Service Personnalisé Petite Enfance** (S.P.P.E.) propose :

- ➔ un accompagnement concernant les attentes, les besoins liés à l'arrivée d'un enfant,
- ➔ des informations sur les choix possibles : les modes d'accueil du territoire, le congé parental, les activités dans les communes...

Le **Relais Accueil Parents Assistantes Maternelles** (R.A.P.A.M.) propose :

- ➔ une écoute et un accompagnement pour l'accueil de l'enfant chez une assistante maternelle ou dans le cadre d'une garde à domicile,
- ➔ une information relative aux aides financières, démarches administratives, rôle d'employeur et de salarié,
- ➔ une information au sujet des métiers d'assistante maternelle ou de garde à domicile, leurs droits et leurs statuts.
- ➔ une mise à disposition de listes d'assistantes maternelles agréées et de leurs disponibilités,
- ➔ des échanges autour de la thématique Petite Enfance (soirées discussions, réunions à thèmes...)
- ➔ des ateliers enfants/adultes, de septembre à juin, dans quelques communes de la CCPL, composés

de comptines, d'expérimentations sensorielles, de jeux moteurs ou simplement de temps d'observation.

Le Multi accueil

Il s'adresse aux familles de la CCPL et propose :

- ➔ un accueil régulier en crèche réservé aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle ou assimilée, après préinscription en liste d'attente
- ➔ un accueil occasionnel en halte-garderie variable en fonction des disponibilités, sur réservation à partir du lundi 9h30 pour la semaine suivante.

Il reçoit, dans un espace lumineux de 800 m², simultanément 48 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30, favorisant ainsi leur éveil et leur développement. Il accueille également les enfants en situation de handicap ou orientés par les services d'action sociale.

Une extension des locaux sans augmentation du nombre de places, a permis d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, créant une nouvelle salle de vie, une salle de change et 6 chambres supplémentaires, un local pour les poussettes et sièges auto, un bureau, un préau et un grand jardin.

Le système d'écoute des chambres a été revisité et un interphone avec visiophone et digicode a permis de renforcer la sécurité de l'établissement.

Les enfants sont accueillis en collectivité tout en respectant l'individualité de chacun, par une équipe pluridisciplinaire composée d'auxiliaires de puériculture, agent d'animation, éducatrices de jeunes enfants, infirmière puéricultrice. Les repas sont élaborés sur place et adaptés aux besoins des enfants, par une cuisinière et une cuisinière lingère.

La Maison de l'Enfance Intercommunale bénéficie des prestations de la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général du Finistère.

Contacts

Maison de l'Enfance Intercommunale « Moutig »

29, rue des Carmes

Boîte Postale 116

29250 Saint Pol de Léon

www.pays-leonard.com

Relais Petite Enfance

02 98 69 23 13

Service Personnalisé Petite Enfance

sppe@pays-leonard.com

Relais Accueil

Parents Assistantes Maternelles

rapam@pays-leonard.com

Multi accueil

02 98 69 78 30

Crèche

Halte garderie

moutig@pays-leonard.com

Kig Ha Dance

Diner dansant
Samedi 5 octobre 2013
De 19 h 00 à 2 h 00
Salle municipale de Mespaul

Kir
Kig ha farz 4 viandes

Prix : 25 € (boissons non comprises)
Et une animation garantie
Organisation : le Galléo - MESPAUL
Sur réservation

Contacts : Erwin et Thierry : 02.56.45.50.53 ou 06.77.66.25.98
Sophie : 06.82.85.17.79

INFORMATIONS DESTINEES AUX PROPRIETAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES TELEPHONIQUES

Les branches d'un arbre situé à proximité d'une ligne téléphonique peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre. Elles peuvent provoquer des coupures, la rupture du câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes téléphoniques.

ZUMBA avec Solène

Les cours de ZUMBA ont débuté depuis le jeudi 12 septembre à 18h30 et 19h30 (durée 1 heure) dans la Salle du Cristal. Les cours sont dispensés tous les jeudis par Solène TREGUER, diplômée d'un Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, elle est également Instructeur Zumba. Les inscriptions pour le 1^{er} trimestre de la saison (du 12/09/2013 au 19/12/2013) sont à faire dès à présent (Age minimum 13 ans). Se munir d'un certificat médical obligatoire. Solène dispense également des cours adultes sur les communes de Saint-Vougay le lundi à 18h45, Bodilis le mardi à 19h, Cléder le mercredi à 18h45.

Depuis peu elle donne un cours enfants le mercredi de 16h45 à 17h45 à la salle de danse de la salle omnisport de l'Europe à Plouescat. Ce cours est destiné aux enfants de 7 à 12 ans et selon le nombre d'inscriptions il peut être divisé pour les 7/9 ans et pour les 10/12 ans.

Des places adultes et enfants sont toujours disponibles, les inscriptions et renseignements peuvent se faire soit directement avant le cours soit auprès de Solène au 06.22.54.74.16 ou solene.instructeurzumba@yahoo.fr

DANSE BRETONNE

Avel Dro organise pendant toute la période scolaire des cours de danses bretonnes.

Rendez-vous tous les mercredi à 20 H 30 au Cristal pour 1H30 d'initiation aux danses bretonnes.

Inscriptions sur place : adulte 35 €, couple 65 €, enfant 20 €

Courriel : aveldroplouenan@gmail.com

**A LOUER A PARC AN AOT
3 CHAMBRES et 1 GITE EN LOCATION OU
COLOCATION, A LA SEMAINE OU AU MOIS,
CONTACT : 02.98.69.56.89**

ROUTES DEPARTEMENTALES N°s 58 ET 788

Projet d'aménagement entre le Pont de la Corde
et le giratoire de « Kergompez » sur les communes de Saint Pol de Léon et Plouénan

Le Conseil Général du Finistère mène les études préalables à la conception de cet aménagement et souhaite recueillir l'avis de la population conformément au Code de l'Urbanisme (articles L 300.2 et R 300.1)

**Une concertation publique a lieu du 9 septembre au 4 octobre 2013
en mairies de Saint Pol de Léon, Plouénan, Roscoff et
à la Communauté de Communes du Pays Léonard**

Un registre d'observations est mis à la disposition du public

Des permanences de techniciens du Conseil Général auront lieu à la
Communauté de Communes du Pays Léonard :

**Le jeudi 19 septembre 2013 de 9 h 00 à 17 h 00
Le jeudi 3 octobre 2013 de 9 h 00 à 17 h 00**

**Une réunion publique de présentation et de débat aura lieu le mardi 12 novembre 2013
à 18h30 au « Cristal » - Rue Prat Per**

Conseil Général du Finistère
Direction des Infrastructures de Déplacements
Service Infrastructure de déplacement de Brest - 67 rue de Lyon - 29200 BREST
Contact : Christian GUILLERM 02.98.46.55.11

Les permanences « habitat » sur le territoire du Léon

Octobre 2013

Permanences OPAH

Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat

Mercredi 2:	de 10h30 à 12h, Landivisiau - Cté de Communes, Zone de Kerven de 14h à 15h30, Sizun – Mairie – Uniquement sur RDV
Mardi 8:	de 14h à 15h30, Plouescat - Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la mairie
Mercredi 9 :	de 10h30 à 12h, St Pol de Léon - Maison des services, 29 rue des Carmes
Lundi 14 :	de 10h30 à 12h , Plouzévéde - Mairie
Mercredi 16:	de 10h30 à 12h, Landivisiau - Cté de Communes, Zone de Kerven de 14h à 15h30, Sizun – Mairie – Uniquement sur RDV
Mardi 22 :	de 14h à 15h30, Plouescat - Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la mairie
Mercredi 23 :	de 10h30 à 12h, St Pol de Léon - Maison des services, 29 rue des Carmes
Lundi 28 :	de 10h30 à 12h , Plouzévéde - Mairie

Renseignement au siège du Syndicat Mixte du Léon- **8 rue de la mairie** à Plouescat - 02.98.61.91.51-Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

*Pour les propriétaires de résidence principales, se munir de ses 2 derniers avis d'imposition
Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention*

Permanences HEOL

Conseil technique sur les économies d'énergie



Plouescat : Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la Mairie, **mercredi 9 de 09h30 à 12h**
St Pol de Léon : Maison des services, 29 rue des Carmes, **mercredi 23 de 9h à 12h**

Renseignements : 0 805 203 205 - contact@heol-energies.org - www.heol-energies.org – 38 rue du Mur à Morlaix.

Le cas échéant se munir de ses factures d'énergie, plans et devis, pour un conseil personnalisé.

Permanences ADIL

Réponse aux questions juridiques, financières et fiscales dans le domaine du logement



Saint Pol de Léon : Maison des Services, rue des Carmes, **mercredi 9 de 14h à 17h** Plouescat : Siège du Syndicat Mixte, 8 rue de la Mairie, **mercredi 23 de 14h à 17h** Plouzévéde : **pas de permanence en juin**
Landivisiau : Cté de Communes, zone de kerven, **mardi 8 et mardi 22 de 9h à 12h**

Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.53.23.24 / 02.98.46.37.38

Bourse aux logements

Pour trouver un logement à louer ou proposer une offre de location

Accueil au siège du Syndicat Mixte **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**.
Et sur notre site Internet, rubrique « trouver un logement »

Syndicat Mixte du Léon (scot/plh)
8, rue de la mairie – BP 39 – 29430 PLOUESCAT – Tél 02.98.61.91.51 – Fax 02.98.61.97.04
E-mail : syndicat-mixte-leon@orange.fr – site : <http://www.syndicat-mixte-leon.com>

**Prochaine parution : novembre 2013, les articles sont à déposer
avant le 15 octobre 2013**